



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, 16 juin 2022

APPEL À LA MOBILISATION LE LUNDI 20 JUIN 2022

La CGTG était mobilisée ce jour, le 16 juin, devant la SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES à Jarry en soutien aux camarades **en grève depuis 284 jours**.

Face à l'appel à mobilisation du 16 juin, la direction a pris la décision de garder les portes de l'entreprise fermées et a prévenu les trois salariés grévistes qui ont repris le travail de ne pas se présenter à leur poste ce matin. Incontestablement, la direction cherche à décourager les grévistes.

Pourtant, à ce jour, la SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES a subi au total **plus de quatre défaites judiciaires et administratives** :

- **Le 04 août 2020**, l'Inspectrice du travail a constaté que les salariés sont confrontés à «...*des risques importants d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs liés aux équipements...* ». Elle a imposé à la SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES la création d'une Commission Santé, Sécurité et Condition de travail.

La SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES a saisi le Tribunal Administratif de Basse-Terre pour s'opposer à la décision de l'Inspectrice du travail.

- **Le 16 décembre 2021**, suite à la saisine de l'entreprise, le Tribunal Administratif de Basse-Terre a rejeté la demande de l'employeur.
- **Le 02 mars 2021**, la SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES a essuyé un refus de l'inspectrice du Travail pour le licenciement de notre camarade Délégué Syndical.
- **Le 05 janvier 2022**, suite à un recours hiérarchique, à son tour, la ministre du travail a elle aussi refusé la demande de licenciement.
- **Le 07 juin 2022**, le Tribunal Administratif de Basse-Terre en a fait de même.

Quand une entreprise a subi autant de revers judiciaires et administratifs, comment l'administration peut-elle encore continuer de voler à son secours ? Si c'était un salarié qui était dans ce cas, elle l'aurait discrédité aux yeux de tous !

La direction persiste dans ses pratiques illégales en assurant la production par Monsieur Fabien QUESCLER, qui ne fait pas partie de l'effectif de l'entreprise. C'est un prestataire qui assure la réparation des machines.

La SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES procède au remplacement de camarades grévistes à leur poste de travail ce qui est interdit par la loi.

Le 16 mai 2022, jour de la reprise du travail par un seul ouvrier de la production, la SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES a procédé par voie d'huissier à une sommation interpellative pour faire lever le « piquet de grève ». Dans ses écritures, la direction affirme perdre plus de 27 000 € par jour.

Comment une entreprise dans laquelle tous les salariés de la production sont en grève depuis le 6 septembre 2021, peut-elle perdre un tel chiffre d'affaire ?

Par-delà le cas des camarades d'ARCELORMITTAL, nous sommes confrontés à une attaque en règle contre les travailleurs : les suspendus dans le privé et le public, le licenciement des salariés de l'énergie...

Nous sommes de potentielles victimes de la politique criminelle de l'État en matière de santé et de prise en charge des patients dans les hôpitaux publics et singulièrement aux urgences. C'est un scandale dans un territoire qui est confronté au risque sismique, cyclonique et au Covid sévit encore.

Nous devons aussi nous révolter contre la hausse incessante des prix.

Pour toutes ces raisons, la CGTG appelle tous ses mandants à renforcer la mobilisation pour faire aboutir l'intégralité de ses revendications. **RENFORÇONS NOS RANGS !**

TOUS À LA CGTG, À BERGEVIN, LUNDI 20 JUIN 2022 À 07H00